

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 février 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU2-38-2018 intitulé : **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de prescrire une cession de terrain ou un versement pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels comme condition préalable à l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment principal faisant partie d'un projet intégré.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 mars 2018 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture de bureau.
4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille dix-huit.

---

Madeleine Barbeau, OMA  
Greffière